



Lausanne, 2 et 3 juin 2022

LA SOLIDARITÉ FAMILIALE

REGARDS CROISÉS DE DROIT COMPARÉ
ET DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ
ENTRE EUROPE ET PAYS DU MAGHREB

Le Consortium euro-méditerranéen droit et famille



Institut suisse de droit comparé
Schweizerisches Institut für Rechtsvergleichung
Istituto svizzero di diritto comparato
Swiss Institute of Comparative Law



Universität
Zürich ^{UZH}

Unil

UNIL | Université de Lausanne

Centre de droit comparé,
européen et international

La Solidarité Familiale - Programme

Jeudi, 2 juin 2022

13h45	Ouverture du colloque Marie Lamarche, Université de Bordeaux Lukas Heckendorn Urscheler, Institut suisse de droit comparé Andrea Bonomi, Université de Lausanne
SESSION 1	La solidarité familiale en droit comparé
14h00-14h30	La solidarité familiale en droit comparé: tendances récentes, développements futurs Jean-Louis Renchon, Université catholique de Louvain
14h30-15h00	Points de divergence entre l'Europe et le Maghreb Roberta Aluffi, Université de Turin Rachida Jelassi Belkhiria, Université de Tunis El Manar
15h00-15h30	Pause-café
SESSION 2	Le droit international privé des obligations alimentaires: les instruments de La Haye de 2007
15h30-16h00	La Convention de La Haye sur le recouvrement international des aliments du 23 novembre 2007 Michel Farge, Université Grenoble Alpes
16h00-16h30	Le Protocole de La Haye sur la loi applicable aux obligations alimentaires du 23 novembre 2007 Andrea Bonomi, Université de Lausanne
16h30-17h30	Table ronde sur les instruments de La Haye de 2007 Philippe Lortie, Conférence de La Haye de droit international privé Sandra John, Office Fédéral de la Justice Jean Sagot-Duvauroux, Université de Bordeaux
18h00	Clôture de la première journée

Vendredi, 3 juin 2022

SESSION 3	Ateliers thématiques
9h00-9h45	La solidarité familiale au sein des différentes formes d'union Malika Boulouar, Université d'Oran 2 Malika Bouziane, Université d'Oran 2 Marie Lamarche, Université de Bordeaux Jehanne Sosson, Université catholique de Louvain
9h45-10h30	La solidarité intergénérationnelle au sein des différentes formes de famille Lukas Heckendorn Urscheler, Institut suisse de droit comparé Jean-Jacques Lemouland, Université de Pau et des pays de l'Adour Olfa Triki, Université de Tunis El Manar
10h30-11h00	Pause-café
11h00-11h45	La solidarité familiale après le décès: de la réserve successorale à d'autres mécanismes de protection Walter Boente, Université de Zurich Hugues Fulchiron, Université Jean Moulin Lyon III Hicham Lakhsassi, Université Mohammed V de Rabat
11h45-12h30	La contractualisation de la solidarité familiale: tendances et résistances Jean-Louis Van Boxstael, Université catholique de Louvain Alain Devers, Université Jean Moulin Lyon III Luciano Olivero, Université de Turin
13h00	Clôture du colloque

Inscription en ligne	www.unil.ch/dcdip/SolidariteFamiliale
Frais de participation	CHF 150.-
Participation gratuite	Etudiants et enseignants
Contact	Marzia Gavillet → marzia.gavillet@unil.ch

Accès

La Conférence aura lieu dans les locaux de l'Institut suisse de droit comparé, sur le campus universitaire de Lausanne-Dorigny, à environ 6 km du centre-ville de Lausanne. Le bâtiment est situé en bordure de la route cantonale, entre le bâtiment Internef et le bâtiment Unicentre.

En avion: L'aéroport le plus proche est celui de Genève-Cointrin (env. 60 km), avec la possibilité de prendre le train pour Lausanne à l'aérogare.

En train: A la gare de Lausanne, prendre le Métro m2, direction Croisettes jusqu'à la station Lausanne-Flon (1er arrêt). Prendre ensuite le Métro m1 jusqu'à la station UNIL-Chamberonne (6e arrêt) et suivre le panneau indicateur « Institut suisse de droit comparé ».

En voiture: Par l'autoroute A1 ou A12/A9, prendre la direction Lausanne-Sud, puis la sortie Université-EPFL. L'Institut suisse de droit comparé se trouve à droite, au premier giratoire après la sortie d'autoroute. Un panneau indique son parking.

→ Plan interactif, [cliquez ici](#)

Paielements

A réception de votre inscription en ligne, vous recevrez une confirmation automatique. La facture vous parviendra 1 à 2 semaines avant le début de la conférence. Les frais bancaires sont à la charge des participants.

Annulation

Seules les demandes d'annulation écrites seront prises en considération. Celles-ci doivent nous parvenir avant le 20.05.2022. Dans ce cas, la finance d'inscription sera remboursée, sous déduction de CHF 50.- pour les frais administratifs. Passé ce délai, la finance d'inscription sera due intégralement, même en cas de non-participation au colloque.

ISDC - Institut suisse de droit comparé

Dorigny - CH-1015 Lausanne, Suisse

Le Consortium euro-méditerranéen droit et famille

